

# COPIE

Demande de permis : Préalpes  
Société : Continental Oil and Gas  
Annexe N°6

## PROGRAMME DES TRAVAUX

Le but du programme des travaux est d'obtenir une compréhension des paramètres propres aux ressources présentes au sein du permis, afin d'assurer le bon déroulement des activités d'exploration, et le développement à long terme du gisement. Le programme d'exploration comporte deux phases, la seconde dépendant du bon déroulement de la première. Faisant partie intégrante du programme d'exploration et du développement technique de l'équipe française, de nouvelles recrues françaises seront dans un premier temps formées par nos équipes australiennes.

### 1. Détermination des perspectives d'avenir du permis

- a) Géologie & Géophysique "G&G" – Récupération des données géologiques et géophysiques disponibles.
- b) Réinterprétation des données historiques et des puits régionaux existants :
  - Potentiel en gaz de schiste et qualité ;
  - Pièges structuraux de gaz et de pétrole classiques ;
  - Estimation de la capacité des roches mères ;
  - Calcul du gaz en place ;
  - Estimations commerciales du volume de gaz extractible.

### 2. Détermination d'un programme de sondage pilote

*Sonder le réservoir pour déceler la présence d'hydrocarbures de schiste, ou conventionnels :*

- Programme sismique ;
- Finalisation du programme de carottage ;
- Récupération des données concernant le carottage, et le réservoir dans la formation in situ ;
- Conception de la stratégie de complétion pour le puits de sondage pilote ;
- Démarrage d'un forage d'exploration ;
- Estimation de la capacité de production de la formation ;
- Tests rigoureux de détermination de l'écoulement ;
- Etablissement des réserves de départ ;
- Optimisation de la stratégie de complétion.

La société est principalement intéressée par le fort potentiel de l'aspect non conventionnel du projet. Cependant, les études préliminaires ayant également indiqué un fort potentiel relatif à la formation des pièges structuraux par rapport à la génération d'hydrocarbures, la société s'efforcera de mener à bien une étude complète de la ressource totale en hydrocarbures.

## Phase 1 : Etude des informations détaillées et évaluation du potentiel de production

1<sup>ère</sup> période : 12 mois - Géologie & Géophysique

Récupération et enrichissement de la base de données existante concernant les réservoirs.

Aspect géologique en surface et milieu souterrain ;

- Historique sédimentaire et conditions environnementales ;
- Orientations régionales et unités présentant un intérêt ;
- Projection de la teneur en matière organique totale ;
- Historique des enfouissements et déformations ;
- Corrélations entre l'historique des enfouissements et les formations d'hydrocarbures ;
- Tendances régionales relatives à la génération d'hydrocarbures ;
- Sélection d'unités potentielles et localisation ;
- Estimation préliminaire des programmes de forage, suivant leur localisation.

Les informations proviendront des sources suivantes :

- Données issues d'anciens forages régionaux ;
- Programmes régionaux de cartographie ;
- Données issues d'études sismiques ;
- Prélèvements de débris rocheux, anciens et récents ;
- Rapports et documents techniques géologiques et d'ingénierie ;
- Relevés régionaux concernant la présence de méthane en surface.

Les renseignements ainsi collectés permettront de déterminer les zones qui nécessiteront des recherches plus poussées sur le terrain, et d'établir un budget relatif à ces travaux. L'intention de la société étant de commercialiser tout type d'hydrocarbure provenant des forages tests, celle-ci remplira les formalités administratives et demandera les permis nécessaires à cette fin. Les relevés de méthane en surface seront particulièrement intéressants, compte tenu des nombreux indices historiques. L'élaboration d'une tendance géologique de ces émissions de méthane devrait également permettre d'établir une tendance concernant les conditions souterraines du réservoir.

Estimation des besoins en fonds de roulement pour les 12 premiers mois :

Personnel/administration : 120.000€

Programme de cartographie régionale : 20.000€

Relevés régionaux d'émissions de méthane en surface : 60.000€

Traitement des données : 45.000€

Autorisations concernant la commercialisation des substances : 60.000€

*Sous-Total: 305.000€*

2<sup>ème</sup> période : 12 à 18 mois - Récupération des données sismiques existantes, nouvelle campagne sismique et interprétation

Après une première interprétation du potentiel du réservoir régional pour ce projet, la société décidera de la suite à donner à d'éventuelles réinterprétations des données sismiques existantes (mais limitées). La région couverte par le projet étant essentiellement vierge de données sismiques, les zones ayant été sélectionnées pour des évaluations et tests plus détaillés devront être soumises à une étude sismique haute définition en 2D. Les résultats de cette étude aideront à l'interprétation plus détaillée de la zone de recherche, ainsi qu'à la visualisation des puits de carottage et de tests.



# COPIE

La succession de ces études sera réalisée dans la continuité des études géologiques et des études de réservoirs décrites en phase 1.

Estimation des besoins en fonds de roulement - de 12 à 30 mois :

Personnel/administration : 150.000€

Reprise des données sismiques (€250 par km ~20km) : 5.000€

Etude de champ sismique et demandes d'autorisations : 30.000€

Nouvelle campagne sismique (€7,500 par km ~90 km) : 675.000€

Interprétation des données sismiques : 80.000€

Fonds de roulement : 45.000€

*Sous-Total : 985.000€*

**Phase 2 : Evaluation sur le terrain de la capacité des unités mères et de la capacité des réservoirs in-situ**

**Programme de forage**

3<sup>ème</sup> Période : 30 à 50 mois

Afin de pouvoir évaluer convenablement les propriétés du réservoir de gaz de schiste et des éventuels gisements conventionnels, la société conduira un programme de forage incluant un forage carotté, suivi d'un puits d'évaluation. Le carottage des horizons schisteux pourra soit être incorporé au modèle de forage conventionnel, soit faire l'objet de forages spécifiques utilisant des forages carottages (Diamond Drill Hole « DDH »). Les schistes ainsi carottés seront filtrés afin d'en évaluer les teneurs en gaz ainsi que le COT et autres paramètres pertinents qui pourront servir au calcul de débits potentiels, de volume de gaz en place (OGIP) et aux calculs ultimes concernant le gaz extractible. Les analyses de carottes permettront d'optimiser la stratégie initiale de complétion, pour le forage test d'exploitation à venir.

Cinq facteurs critiques relatifs au réservoir de gaz de schiste seront fonction des résultats obtenus lors du programme de carottage :

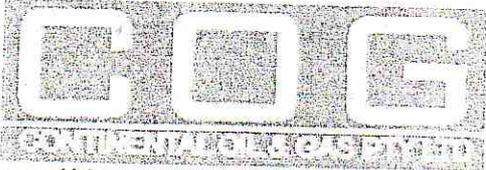
- Maturité thermique ;
- Epaisseur du réservoir ;
- Carbone Organique Total ;
- Fraction de gaz absorbée ;
- Fraction de gaz libre au sein des pores et fissures ;
- Perméabilité.

Le puits comportera une suite complète de logs, visant à obtenir une série standard de résultats pour un gisement de gaz de schiste :

- Activité du rayon gamma très élevée ;
- Résistivité élevée ;
- Densité apparente faible ; et
- Courbe photoélectrique (Pe) faible.

Evaluation continue de la géologie de la région tout au long de la durée du programme de forage.

La société conduira un programme de forage d'évaluation qui tiendra compte des paramètres du réservoir et des caractéristiques du gaz de schiste ayant été extrait lors du carottage. La stratégie de



# COPIE

complétion qui sera sélectionnée pour cette campagne de forage sera déterminée d'après ces critères. Il est possible que l'on initie une série de stratégies de complétion dans le cadre d'un processus d'optimisation systématique. Le but du programme de forage d'évaluation étant d'obtenir un débit commercial minimum de gaz méthane, l'installation d'un réseau de récupération des gaz en surface sera incorporée dans le programme, et fera partie du processus de demandes d'autorisations nécessaires.

De même que dans des activités classiques d'exploration, la société poursuivra les évaluations géologiques régionales, afin de préciser les futures cibles de forages.

#### Estimation des besoins en fonds de roulement - de 30 à 50 mois :

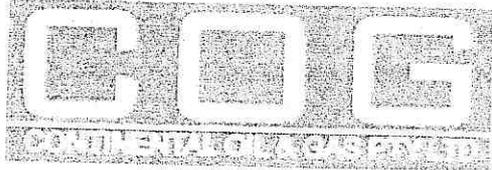
Personnel/administration :	240.000€
Location du site de forage et préparation :	50.000€
Programme de carottage :	600.000€
Diagraphie du sondage :	60.000€
Evaluation du réservoir visé par le sondage (programme DST) :	40.000€
Analyse des carottes :	45.000€
Obtention des autorisations nécessaires / installation des équipements de surface :	120.000€
Programme de forage d'évaluation :	2.400.000€
Programme de complétion / stimulation :	1.100.000€
<u>Fonds de roulement :</u>	<u>150.000€</u>
<i>Sous-Total :</i>	<i>4.805.000€</i>

#### 4<sup>ème</sup> période – 50 à 60 mois

Suite à la complétion et la stimulation de la phase de forage d'évaluation, le puits sera mis en mode de test de production afin de déterminer la capacité de production du réservoir. Il est possible que le puits d'évaluation soit réutilisé pour des stimulations complémentaires du réservoir, afin d'estimer les taux optimaux de production initiale. Cette opération n'a pas été incluse dans le budget. Au terme de ces 60 mois, lors de la conclusion de l'évaluation géologique de la zone du permis, la société prendra les décisions nécessaires sur les surfaces à abandonner, les zones devant faire l'objet de demandes de permis d'exploitation, et les zones devant être conservées pour de plus amples travaux d'exploration.

#### Estimation des besoins en fonds de roulement - de 50 à 60 mois :

Personnel/administration :	140.000€
Activités de collecte en surface :	85.000€
Programme de suivi du puits d'évaluation :	400.000€
<u>Fonds de roulement :</u>	<u>150.000€</u>
<i>Sous-total :</i>	<i>775.000€</i>



# COPIE

## Estimation des besoins en fonds de roulement par période d'activité

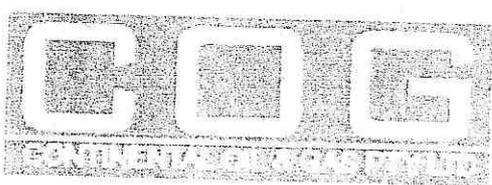
Mois	Dépense €
0 à 12	305.000€
12 à 30	985.000€
30 à 50	4.805.000€
50 à 60	775.000€
Total	6.870.000€

L'engagement financier pour la première période de validité du permis est de €6.870.000

### Effort financier minimum

L'effort financier minimum que le signataire s'engage à fournir pour la première période de validité du permis est de 255.46 euros/km<sup>2</sup>/an pour une surface totale de 5378.52 km<sup>2</sup>, conformément à l'article 44 du chapitre 2 du Décret 2006-648 du 2 juin 2006.

Gilbert Clark  
Directeur Général  
Continental Oil and Gas PTY LTD  
Le Rouret, le 11 janvier 2011



# COPIE

Demande de permis : Préalpes  
Société : Continental Oil and Gas  
Annexe : N°7

## NOTICE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

### LE CADRE GEOGRAPHIQUE

#### 1. SITUATION

Le PER sollicité est situé dans le Sud-est de la France, dans les régions Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur. Le permis recouvre une partie des départements suivants :

- Hautes Alpes,
- Drôme,
- Savoie,
- Isère

Les capitales régionales, Grenoble et Gap, sont situées dans le périmètre faisant l'objet de la demande.

#### 2. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET PAYSAGES

Le projet se situe dans la région subalpine française. La configuration du terrain résulte du chevauchement tectonique de l'orogénèse alpine. En certains points, la limite orientale du territoire peut être décrite comme alpine, à la topographie montagneuse. Plus globalement, il est préférable de séparer la description de la topographie entre la partie Nord et la partie Sud de la zone.

La zone Nord avoisinant la ville de Grenoble est composée d'une série de plateaux descendant légèrement à l'Ouest, le côté Est présentant des reliefs fortement escarpés.

La zone Sud située autour de Gap est plus montagneuse, offrant un style classique de crêtes d'altitude modérée, et de vallées, ainsi que de larges plaines graveleuses inondables lors de la fonte des neiges au printemps.

Le climat est homogène sur l'ensemble du secteur, de type subalpin, avec des températures minimales moyennes de -3°C en hiver (parfois inférieures à -10°C), tandis que les températures estivales moyennes n'excèdent que rarement 25°C.

Dans la zone du permis de recherche, les paysages sont très variés, entre les plaines situées au Nord du delta du Rhône, et les plateaux des Préalpes. La région est par endroits densément boisée de pins et de chênes, mais la majeure partie de ce territoire est essentiellement dédiée à l'agriculture, et ce depuis plus d'un millénaire.

#### 3. POPULATION ET URBANISATION

La population est concentrée autour des deux capitales régionales de Grenoble (environ 8600 habitants par km<sup>2</sup>) et Gap (environ 400 habitants par km<sup>2</sup>). Sur l'ensemble de la région, la population est surtout présente dans les vallées et plaines fluviales, où l'agriculture domine, mais celles-ci commencent à être gagnées par l'urbanisation. De petits hameaux agricoles subsistent dans des territoires plus escarpés, mais leur population n'a que très modérément augmenté ces dernières années.



# COPIE

Seules les deux villes principales de Grenoble et Gap présentent un degré avancé d'urbanisation. Grenoble, la ville principale, possède une région périphérique urbanisée et industrialisée importante, qui s'étend le long des vallées fluviales du Drac et de l'Isère. Ces deux centres urbains servent également de point de départ vers les diverses stations de sports d'hiver alentours, et bénéficient d'un réseau de transports développé.

## 4. VIE ECONOMIQUE

### a) Agriculture

L'agriculture représente une activité significative dans la région: viandes bovines et ovines, lait, arboriculture fruitière (pommes et poires). Les activités d'exploration sont susceptibles d'avoir un impact lors de l'implantation des sites de forage et ces terrains devront être loués aux propriétaires. Si ces terrains devaient être rendus provisoirement inaptés à l'agriculture des compensations seraient payées aux agriculteurs. Il est également possible que des voies d'accès soient renforcées pour permettre le passage des gros véhicules, ces travaux n'étant pas à la charge de la population mais à celle de notre société.

### b) Pêche

Il existe dans la région quelques petits élevages piscicoles et l'on pratique également la pêche sportive en lac et en rivière. Les travaux d'exploration n'auront pas d'effets sur ces activités.

### c) Industrie

Le territoire comporte un certain nombre d'établissements industriels : sociétés de services, commerces, BTP, et moyennes industries. Les activités de recherche de pétrole et de gaz et l'installation éventuelle d'équipements de production pourront avoir des effets bénéfiques pour les industries locales.

### d) Transports

La région est desservie par le TGV, les autoroutes A51, A49, A41, et les aéroports de Grenoble le Versoud et Gap Tallard. Les travaux d'exploration n'auront aucun impact sur le transport régional. Si nécessaire, des routes locales d'accès pourraient être aménagées pour permettre le passage par tous temps avec toutes les autorisations indispensables.

### e) Installations nécessitant la mise en place de périmètres de protection

Outre les zones traditionnelles du réseau national de service public, il n'existe pas, à notre connaissance, d'installations particulières.

### e) Installations militaires

Les activités de recherche n'auront pas d'effet sur les installations militaires dans la région.

### g) Tourisme

Le tourisme représente une activité développée, mais toujours en pleine expansion dans la région, avec un grand nombre de visiteurs français et étrangers chaque année. L'aspect pittoresque allié au climat de la région en fait une destination saisonnière de choix.

## 5. ETAT DE LA POLLUTION

En l'absence d'industries lourdes telles que la pétrochimie ou la métallurgie, la région est relativement épargnée par la pollution industrielle. Outre les émissions produites par les divers transports routiers durant les pointes de circulation, la principale source de pollution est associée à l'afflux de touristes.

## 6. FRAGILITE DU MILIEU NATUREL

Le milieu naturel subalpin est totalement adapté aux conditions climatiques spécifiques qui peuvent s'avérer extrêmes. De ce fait, la flore et la faune ne possèdent pas de capacité d'adaptation à des modifications rapides de leur milieu naturel, ou à la pollution, et nécessitent de nombreuses années de réadaptation lorsqu'elles sont perturbées. La société a bien pris soin d'identifier les facteurs externes pouvant influencer la fragilité de cet environnement, et s'engage à mettre tous les moyens en œuvre afin de minimiser l'impact de ses travaux.

## B - EVALUATION DES DIVERS FACTEURS EXTERNES POUVANT AVOIR UN IMPACT

### 1. RECHERCHES GEOLOGIQUES

Les recherches géologiques en surface telles que la cartographie de terrain, et le prélèvement de débris rocheux, n'auront que très peu d'impact sur le milieu naturel, un impact comparable à celui qui serait causé par une activité récréative de groupes de randonneurs. Les travaux concernant la cartographie et l'interprétation des résultats seront effectués en bureau.

### 2. ACTIVITE GEOPHYSIQUE

La région n'a été que partiellement couverte par les études sismiques, et de nouveaux tests devront être effectués afin de permettre l'interprétation des ressources et de planifier les forages futurs. L'accès des véhicules sismiques se fera par les routes et chemins existants, aucune construction de route n'est envisagée. Les véhicules utilisés seront typiques d'une flotte sismique, c'est-à-dire des véhicules 4X4 légers, ainsi que des véhicules de service de 5t. La source d'énergie sera produite à l'aide de vibreurs.

#### a) Impact environnemental

L'impact se résumera à celui produit par les véhicules de transport et machines utilisées dans le cadre de l'étude sismique. Tout dommage causé par le passage de ces véhicules sera réparé par la société. Tous les travaux seront effectués après avoir consulté, et reçu l'approbation des autorités régionales et gouvernementales compétentes, ainsi que des propriétaires terriens concernés.

#### b) Mesures envisagées afin de réduire ou supprimer d'éventuels impacts négatifs sur l'environnement :

- Tout dommage sur le secteur agricole sera rapidement indemnisé, selon les instructions données par la Chambre de l'Agriculture.
- Un plan de protection de la flore et la faune sera mis en place, en partenariat avec les autorités administratives concernées, plus particulièrement l'Office National des Forêts.
- Tout dommage causé par le passage de véhicules pour la société sera rapidement réparé.
- Préalablement au commencement des travaux, un plan de mise en sécurité sera élaboré en partenariat avec la population concernée.



# COPIE

- Tout dommage causé aux forêts gérées par l'ONF sera indemnisé selon le barème mis en place par cette organisation.
- Les méthodes d'études sismiques envisagées sont largement utilisées depuis de nombreuses années dans de nombreuses régions françaises, y compris des zones urbanisées.

### c) Dispositions réglementaires

L'ensemble des travaux planifiés seront entrepris selon les dispositions réglementaires en vigueur, notamment :

- Le Décret 2006 -649 du 2 juin 2006 (JO du 3 juin 2006); et
- Le RGIE

Les travaux ne seront lancés qu'après obtention des autorisations nécessaires, dans le respect des délais administratifs qui s'appliquent.

## C - FORAGES

### IMPACT DES TRAVAUX DE FORAGE SUR L'ENVIRONNEMENT

Toute activité de forage a un impact immédiat sur l'environnement local, mais sur une durée limitée. La société s'engage à réhabiliter l'intégralité des sites de forage après leur abandon. Cette activité peut être scindée en deux parties :

#### 1. GENIE CIVIL

La phase de génie civil précède les travaux de forage, celle-ci concerne les installations des sites de forage, ainsi que les équipements de surface et les travaux de préservation de l'environnement. La durée de ces travaux varie selon le type de site, les voies d'accès et les spécificités environnementales locales. Généralement la plateforme n'est prête à accueillir les installations de forage que sous 6 à 8 semaines. Les travaux de génie civil comprennent :

- L'excavation et création d'un accès depuis la route la plus proche, ainsi que de la plateforme de forage. La terre retirée sera stockée pour permettre la réhabilitation du site en fin d'activité.
- La construction d'un chemin d'accès permettant la circulation de véhicules lourds par tous temps, et de la plateforme de forage.
- La mise en place des installations de forage sur une dalle de béton, ou bien sur un treillis épais en bois.
- La préparation du site pour les boues de forage de circulation, et les cuvettes de récupération des fluides.
- La construction d'aménagements nécessaires à l'écoulement des eaux de pluies et de fonte des neiges, autour des routes d'accès et de la plateforme.
- L'installation de bureaux et de sanitaires sur le site (toutes les eaux usées seront transportées afin d'être traitées hors du site).

Les travaux envisagés, et les équipements devant être utilisés sont identiques à ceux déjà utilisés dans cette région pour tous types de travaux de construction.

## 2. ACTIVITES DE FORAGE

### Durée des activités de forage

Les activités de forages et de tests ne devraient pas durer plus de six semaines, selon les conditions en surface. Les impacts de ces travaux seront les suivants :

#### > *Impact sur le site*

Il a été évoqué ci-dessus, pour les travaux de génie civil, concernant l'installation temporaire d'une plateforme de forage et d'un site pour les boues de forage en circulation.

#### > *Odeurs*

Les activités de forage n'occasionnent pas d'odeurs particulières, autres que celles émises par les moteurs diesel des machines utilisées.

#### > *Bruit*

- Bruit produit par les moteurs diesel de l'installation de forage et des pompes à boues ;
- Bruit produit par le va-et-vient et la connexion de tiges de forage ;
- Bruit produit par la circulation des véhicules de livraison.

Ces nuisances sonores ne sont pas négligeables, et les relevés effectués sur divers appareils durant une activité de forage ont donné les résultats suivants :

- 80 décibels (dB) à 30 m des engins, lorsque ceux-ci tournent à plein régime durant les opérations d'extraction, celles-ci représentant moins de 10% du temps total de forage.

- 60 dB à environ 500 m, ce qui correspond au niveau sonore produit par une conversation normale. Une plateforme de forage tourne 24 heures sur 24, pour une durée programmée d'environ 45 jours, ce qui induit un impact considérable étant donné la proximité éventuelle d'établissements ruraux. Cependant, la circulation de véhicules ainsi que la livraison d'équipements sera strictement limitée la nuit et les week-ends, et nous nous efforcerons de programmer ces activités les jours de semaine, et à des horaires normaux de travail. Par ailleurs, les appareils utilisés sont désormais dotés d'équipements insonorisés, qui permettent de réduire le niveau sonore de manière sensible.

#### > *Traitement et rejet des déblais*

La totalité des déblais sera prise en charge par une société spécialisée, qui les transportera en dehors du site pour les traiter. Cette société sera sélectionnée parmi les entreprises locales agréées pour ce type d'activité. La procédure usuelle et le traitement se font comme suit :

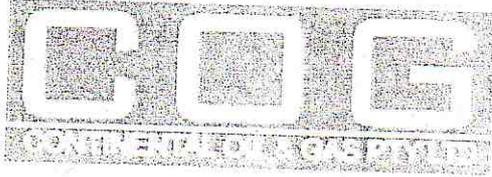
##### • *En phase de bentonite*

Les boues de forage utilisées sont un mélange de bentonite (argile) et d'eau. L'impact en surface est très limité, et l'utilisation de polymères de forage est très improbable. Le traitement des boues se fait sans interruption, 24 heures sur 24, grâce à l'installation d'un circuit et d'un bassin de décantation.

##### • *Séparation de la boue et des fines*

La mise en place d'un circuit approprié de traitement des boues de forage (floculation, déshydratation), permettra la séparation des solides et des impuretés avec les boues. La capacité de traitement est d'environ 9 m<sup>3</sup> par heure, un fonctionnement 24 heures sur 24 permettant de réduire le volume de boues résiduelles en stockage à un temps minimum. Après floculation des solides par le traitement chimique approprié et le passage en centrifugeuse, on obtient un floculat :

- Un résidu solide récupéré au pied de la centrifugeuse, dans une cavité en béton, qui est stocké dans un petit bassin de décantation. Ce résidu solide est composé de bentonite, il est totalement inerte.
- Une eau résiduelle, qui sera réutilisée pour la fabrication de nouvelles boues. Cette eau fait l'objet de nombreuses analyses régulières par un laboratoire agréé. En particulier, seront analysés le pH, les teneurs biologiques et chimiques, les hydrocarbures oxygénés et les matières en suspension.



**COPIE**

Il est primordial de limiter l'impact en surface, et il est donc peu probable que des produits pétroliers soient utilisés durant ce programme.

### PRECAUTIONS RELATIVES A LA REDUCTION OU A L'ELIMINATION DES EFFETS NEFASTES DES ACTIVITES DE FORAGE

#### *Accès*

Le site de forage sera entièrement clôturé et son accès interdit au public.

#### *Isolation du site vis à vis de son environnement*

Le site sera ceinturé par un système de drainage permettant de récupérer tout écoulement. Cette installation sera équipée de bassins de rétention pour les produits pétroliers, et fera l'objet d'une maintenance régulière. Les bassins de rétention seront étanches. Quant aux eaux de pluie, elles seront également amenées à s'écouler dans les bassins dont il est question plus haut.

#### *Bruit*

Les appareils utilisés seront équipés de dispositifs insonorisés, permettant ainsi de baisser le niveau sonore, afin qu'il soit inférieur à celui autorisé par la législation en vigueur.

### PROVISIONS FAITES POUR LA REHABILITATION DU SITE DE FORAGE

Tout en tenant compte des moyens de prévention cités ci-dessus, le site sera, une fois abandonné, réhabilité de la manière suivante :

- Si le puits ne doit pas être converti en un puits de production, celui-ci sera entièrement cimenté, de manière à éliminer tout risque pour l'environnement, en accord avec le code de conduite de l'industrie ;
- Les bassins et constructions seront évacués, ou bien détruits, et les matériaux résiduels retirés du site et traités selon les normes en vigueur ;
- La cave avant-puits, la plateforme de forage et l'intégralité du site seront démantelés, et le site sera réhabilité dans son état original ;
- Les propriétaires du terrain occupé seront indemnisés pour leur perte d'activité durant la période de forage.



**COPIE**

PROVISIONS REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES ACTIVITES DE FORAGE

Avant le commencement de toute activité, chaque puits programmé dans le cadre du projet devra faire l'objet de déclarations obligatoires concernant l'ouverture de travaux miniers, comme indiqué par le Décret 2006-649 du 2 juin 2006 (JO du 3 juin 2006).

Une notice d'impact substantielle fournira alors toutes les informations nécessaires sur les travaux programmés ou l'exploitation à venir.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Gilbert Clark', is positioned above the typed name.

Gilbert Clark  
Directeur Général  
Continental Oil and Gas  
Le Rouret, le 11 janvier 2011